Loi n° 1.311 du 29 mai 2006 relative aux congés de paternité et d'adoption accordés aux fonctionnaires de la Commune

Type Texte législatif

Nature Loi

Date du texte 29 mai 2006

Publication <u>Journal de Monaco du 2 juin 2006</u>^[1 p.3]

Thématiques Protection sociale ; Fonction publique ; Commune de Monaco

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/loi/2006/05-29-1.311@2006.06.03



Loi n° 1.311 du 29 mai 2006 relative aux congés de paternité et d'adoption accordés aux fonctionnaires de l...

Article 1er

Voir l'article 53 de la loi n° 1.096 du 7 août 1986.

Article 2

Voir l'article 53-1 de la loi n° 1.096 du 7 août 1986.

Article 3

La présente loi est applicable du fait des naissances et adoptions intervenues à compter du lendemain de sa publication au *Journal de Monaco* .

Article 4

Toutes dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées.

Notes

Liens

- 1. Journal de Monaco du 2 juin 2006
 - $^{ \ \, [p.1] \ \, } \ \, \text{https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7758}$